ARRÊTÉ

**DE PLACEMENT EN CONGÉ DE MATERNITÉ**

**DE MME ……………………**

**GRADE / EMPLOI………………**

**Le Maire *(ou le Président)* de ………,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.631 à L.631-5,

**VU** le code du travail et notamment ses articles L.1225-17 à L.1225-21,

*Si fonctionnaire IRCANTEC ou agent contractuel de droit public***: VU** le code de la sécurité sociale,

*Si fonctionnaire IRCANTEC ou agent contractuel de droit public***: VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet,

# *Si fonctionnaire stagiaire :* VUle décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,

# *Si agent contractuel de droit public :* VUle décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale,

**VU** la demande de congé de maternité présentée par Mme ....................................., accompagnée du certificat médical constatant la grossesse de Mme ……… pour une date d’accouchement prévue le ………,**[[1]](#footnote-1)**

*(le cas échéant)* **Considérant** qu’il s’agit d’une grossesse multiple OU d’un troisième enfant,

*(le cas échéant et sauf en cas de grossesse multiple)* **Considérant** la demande écrite de Mme ..................................... , accompagnée de l’avis favorable du professionnel de santé qui suit la grossesse, de reporter une partie du congé prénatal après l’accouchement, pour une durée de ....................... *(selon la mention faite sur le certificat médical et dans la limite de 3 semaines),*

**ARRÊTE**

ARTICLE 1ER

Mme …………, ……………. *(grade ou emploi)* est placée en congé de maternité à compter du …… pour une période de ………. semaines, allant jusqu’au ……. Inclus.

ARTICLE 2

Pendant son congé de maternité, Mme …… perçoit l’intégralité de son traitement indiciaire et de son régime indemnitaire ainsi que, le cas échéant, de l’indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

*Si fonctionnaire Ircantec ou agent contractuel de droit public**:* Pendant son congé de maternité, Mme …… perçoit l’intégralité de son traitement indiciaire et de son régime indemnitaire ainsi que, le cas échéant, de l’indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, déduction faite des indemnités journalières de repos versées par la Sécurité sociale, sauf en cas de subrogation par l’employeur.

*(Le cas échéant)* Le temps partiel est automatiquement suspendu avec rétablissement à temps plein pendant toute la durée du congé de maternité.

ARTICLE 3

Le Directeur général des services / Le Secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**Ampliation adressée au** :

- Président du Centre de Gestion

- Comptable de la collectivité

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

1. *En l’absence de demande, l’agent doit d’office être placée en congé de maternité pendant une période de 8 semaines au total avant et après son accouchement : 2 semaines avant la date présumée de l’accouchement et 6 semaines après l’accouchement.* [↑](#footnote-ref-1)